

L'heure de la rentrée a sonné!

Pour nombre d'associations, cette période correspond à la reprise des activités : accueil des adhérents, des bénévoles, mise en place des nouvelles actions... C'est aussi souvent la période des cotisations qu'il faut savoir bien gérer car elles permettront aux associations de financer leurs futurs projets. Il est donc important d'avoir les bons « réflexes ».

Avec un taux historique de 4%, le Livret A « association » est le placement incontournable pour les excédents de trésorerie, puisqu'il allie sécurité, totale disponibilité et absence de fiscalité. Mais les associations peuvent également choisir d'autres produits financiers, qui leur permettront de se diversifier : découvrez dès maintenant notre gamme d'OPCVM (article « Gestion Mode d'emploi »).

Enfin, la rentrée coïncide avec les demandes de subventions publiques. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa 12156*02 sur www.associatis.com, rubrique « Ressources financières/ Subventions françaises ». Un outil indispensable !

CHIFFRE CLÉ

4%

C'est le taux record du Livret A depuis le 1^{er} août.

ZOOM

Simplifiez-vous les formalités sociales !

Les associations employant au plus neuf salariés équivalent temps plein ⁽¹⁾ peuvent bénéficier du **Chèque Emploi Associatif (CEA)**, qui simplifie les formalités liées à l'emploi. Il suffit de remplir le volet social du chèque et de le renvoyer au centre national du CEA pour vous acquitter – en une seule fois – d'un grand nombre de déclarations : Déclaration Unique d'Embauche, contrat de travail, feuille de paie...

Renseignez-vous auprès de votre agence.

www.cea.ursaaf.fr

(1) La durée annuelle du travail, effectuée par l'ensemble des salariés, ne doit pas dépasser 14 463 heures.



É D I T O R I A L

OPCVM : des placements diversifiés, gérés par des experts

GESTION MODE D'EMPLOI

Quels sont les avantages des OPCVM pour les associations ?

Les OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) sont des produits d'épargne qui permettent de détenir une partie d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières. La gestion est confiée à un professionnel.

La gamme d'OPCVM monétaires de la Caisse d'Épargne permet aux associations d'optimiser leurs excédents de trésorerie (subventions, appels à cotisations, appels aux dons...). Ces placements offrent une souplesse, une disponibilité et un cadre fiscal avantageux. Ils ne comportent ni droit d'entrée, ni frais de sortie.

Quelles solutions OPCVM pour la gestion au jour le jour ?

Pour la gestion de votre trésorerie quotidienne, la Caisse d'Épargne propose des FCP quelles que soient vos priorités, en termes de durée, sécurité, disponibilité et rendement. Ainsi, **Ecureuil Trésorerie*** (part C) (performance sur 1 an : + 4%**), tout comme **Ecureuil Expansion*** (part C) (performance sur 1 an : + 4,31%**), ou **Natixis ISR Monétaire*** (lire encadré) (performance sur 1 an : + 4,28%**), sont des FCP de trésorerie régulière, qui permettent de placer vos excédents sur des durées allant de quelques jours à 3 mois. Ces Fonds s'adressent aux associations qui souhaitent investir sur le court terme en bénéficiant d'une valorisation régulière et attractive de leur investissement.

Et pour les associations qui veulent investir à plus de 3 mois ?

Ecureuil Euribor*^(a) (performance sur 1 an : + 3,95%*) s'adresse aux associations qui souhaitent placer leur trésorerie à plus de 3 mois pour obtenir une performance similaire à celle de l'indice Euribor 3 mois diminué des frais de gestion réels. La durée de ce placement varie de 3 à 6 mois, et le capital reste disponible à tout moment, en cas de besoin.

Ecureuil Trésorerie, Ecureuil Expansion et Ecureuil Euribor sont des Fonds gérés par Natixis Épargne Financière Gestion – Siège social : 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13 – Société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 28 672 700 euros – RCS Paris 449 248 335, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04-014 du 15 avril 2004.

* Préalablement à la souscription de ces Fonds, nous vous invitons à prendre connaissance de leurs prospectus simplifiés disponibles sur simple demande dans votre agence Caisse d'Épargne.

** Source Europerformance. Performance sur 1 an calculée du 29/06/07 au 30/06/08. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(a) Sur ce Fonds, il existe un risque de perte en capital.



GÉRER MALIN

INVESTIR ÉTHIQUE !

Natixis ISR Monétaire* est un FCP d'une durée de placement de quelques jours à 3 mois, avec une rémunération quotidienne des liquidités. Sa spécificité ? C'est un fonds d'investissement socialement responsable (ISR). Son portefeuille est composé de titres, qui outre leurs performances financières, satisfont aux critères de développement durable.

Natixis ISR Monétaire est un Fonds géré par Natixis Asset Management, société de gestion de portefeuille – 329 450 738 RCS Paris – 21 quai d'Austerlitz – 75 634 Paris Cedex 13 – Agrément N° GP 90009 SA au capital de 48 153 738,96 €.



VOS INITIATIVES

L'arbre à portée de mains

Lire la nature «avec ses mains», se rencontrer et échanger au-delà des différences... Tels sont les objectifs du sentier botanique «L'arbre à portée de mains», inauguré en juin dernier. Bordant le lac de Flourens, près de Toulouse, ce sentier ouvert à tous, permet aux personnes déficientes visuelles ou à mobilité réduite de «découvrir» la nature sous un angle nouveau. Derrière ce projet innovant : l'association Arbres et Paysages d'Autan, dont le but est de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage. Lauréat du prix Coup de Cœur du Jury, lors de la dernière édition du Concours Ecureuil Association, ce projet a reçu la somme de 5000 € par la Caisse d'Épargne. Ces Fonds ont notamment financé la création de panneaux écrits en grandes lettres, en braille et dotés d'une illustration en relief, pour «raconter» l'histoire des arbres et leurs caractéristiques. Ce sentier botanique, qui associe protection de l'environnement et intégration sociale, s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable de la Caisse d'Épargne et son programme Bénéfices Futurs.



SOLUTION CAISSE D'ÉPARGNE

Sécorexpress, des dépôts sûrs et pratiques !

Comme toutes les associations, vous avez des rentrées d'argent importantes, lors du recueil des cotisations, des appels aux dons, des manifestations... Or, vos horaires ne vous permettent pas toujours d'effectuer des dépôts au guichet de votre agence. Le service Sécorexpress de la Caisse d'Épargne vous permet un dépôt rapide de votre recette (espèces, chèques, effets de commerce) dans des sacoches sécurisées. Vous pouvez procéder à cette opération, sans attente au guichet et à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit grâce au coffre de nuit ou à un automate*. Votre compte est crédité dès le lendemain ! Autres avantages : le service d'assurance compris dans l'abonnement Sécorexpress couvre les Fonds transportés en cas de vol sur le chemin de l'agence (guichet, coffre de nuit ou automate). Vous êtes alors remboursé à hauteur de 5 000 € par an et par sinistre. Les clés du coffre sont également assurées en cas de perte ou de vol, de même que la carte d'accès au dépôt, ou vos effets personnels, s'ils sont abîmés lors du vol. Enfin, le versement d'un capital décès invalidité est prévu au contrat.

* Pour l'accès à un automate, renseignez-vous auprès de votre agence afin de vérifier la disponibilité du service.

L'assurance incluse dans le contrat Sécorexpress est un contrat de GCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.



FAIRE LE POINT

Fonds structurels européens : l'Europe peut financer votre projet !

Vous êtes une association porteuse de projets ? Vous recherchez des financements pour les mener à bien ? Vous pouvez éventuellement bénéficier du soutien de la Commission européenne, grâce aux Fonds structurels européens. Pour la programmation 2007-2013, la France bénéficie d'un budget de 14 milliards d'euros dans le cadre de ces Fonds. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.associatis.com, rubrique «Fonds structurels européens». Cette rubrique propose un panorama complet des différents Fonds existants. Elle fait également le point sur les objectifs, les programmes et les modalités pour en bénéficier.

INFOS +

Le Ticket Restaurant Bénévoles et Volontaires

Pour les frais de repas de vos bénévoles et volontaires, découvrez une solution à la fois défiscalisée et sans charges sociales : le TRBV. D'un montant de 5,50 € pour les bénévoles et de 5,04 € pour les volontaires en 2008, le TRBV est accepté par plus de 160000 restaurants et commerces en France. Le TRBV est émis par Accor Services, et proposé par la Caisse d'Épargne.

www.ticketrestaurant.fr/cnce

ENTRE NOUS

Caisse d'Épargne, solidaire du handicap

La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) a renouvelé, lundi 7 juillet, sa convention de partenariat avec la Fegapei. En 2004, un premier partenariat avait été signé avec cette fédération de référence dans le domaine du handicap mental. La Fegapei représente 430 associations, gestionnaires de 3200 établissements spécialisés.

Elle prend en charge l'accueil quotidien de 150 000 personnes handicapées et un encadrement de 100 000 salariés. Au travers de ce partenariat, la Caisse d'Épargne s'associe à la plate-forme Hand Eco visant à promouvoir le travail des personnes handicapées en ESAT (établissement et service d'aide par le

travail) et en Entreprise Adaptée. Première banque des personnes protégées (curatelle, tutelle), la Caisse d'Épargne coéditera également en 2009 avec la Fegapei un guide pédagogique sur ce sujet.

Pour en savoir plus : www.fegapei.fr



CAISSE D'ÉPARGNE

Lettre d'information éditée par la Caisse d'Épargne - 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. Directeur de la publication : R. Papazian. Comité de rédaction : A. Bellafiore, I. Laumonier, E. Vachez et L. Bernard, C. Loigné (Verbe). Conception, rédaction, réalisation : VERBE. Illustration : S. Lacroix / Kol&Kat. Impression pour Les éditions de l'Épargne - RAS - 6, avenue des Tissonvillers - 95400 Villiers-le-Bel. ISSN : 1951-0802.